

Charlie la Fronde

LE JOURNAL DE LA SECTION DES YVELINES

SYNDICAT NATIONAL
Solidaires
Finances
Publiques **78**
Section des Yvelines

N° 307

été 2018

Un été chaud !



Toute l'équipe de Solidaires Finances Publiques 78 vous souhaite un bel été, de bonnes vacances pour ceux qui auront la chance d'en prendre, la bienvenue pour les nouveaux arrivants, et une bonne installation aux collègues qui voguent vers d'autres départements. Même pendant cette période estivale, vous trouverez toujours un militant pour vous renseigner.

Alors n'hésitez pas à nous contacter !

Sommaire :

VISA : Kezako ?

Comité Hygiène sécurité et Conditions de travail

Que vont devenir les services de publicité foncière : demandez le programme

Le rapport de la cour des comptes

VISA : Kezako ?

VISA, Vigilance et initiatives syndicales antifascistes

Il y a quelques jours, s'est déroulé au bureau national de Solidaires finances à Paris un stage VISA.

Qu'est ce que VISA et « à quoi ça sert »

VISA est une association intersyndicale composée d'une cinquantaine de structures qui a pris la suite d'un mouvement nommé Ras l'front il y a plus de 20 ans déjà. Son rôle, recenser, analyser et dénoncer les incursions de l'extrême droite et plus particulièrement le front national sur le terrain social. C'est un outil d'informations et de réflexions pour tous ceux qui veulent lutter contre certaines idées de l'extrême droite dans le monde du travail.

Pourquoi vouloir se battre contre un parti politique puisque officiellement un syndicat est apolitique ! Le syndicat se bat de façon collective pour que les salariés puissent obtenir ce qu'ils méritent et qu'ils soient traités le mieux possible dans l'entreprise ou la fonction publique. Le syndicat adhère donc à certains idéaux politiques qui à son avis sont plus favorables aux salariés.

Alors quel rapport avec un parti politique tel que le front national ?

Le rapport c'est une guerre sans merci entre les deux. Le FN qui veut investir les syndicats, le monde du travail pour ensuite les détruire et l'association VISA qui fait le forcing pour leur en interdire l'accès.

En visant le front national, on vise avant tout l'extrémisme car ce parti n'est que l'image de plus en plus « populaire » d'un mouvement antisémite, raciste et xénophobe. Les dirigeants sont parvenus en ces temps de crise à manipuler une population qui risque bien d'être une manne qui à son tour, fera gonfler les rangs de ceux qui y croient.

Pour en finir avec les politiques d'austérité et antisociales menées depuis plus de 25 ans et pour réussir à mutualiser toutes nos idées et réussir l'éradication de ces extrémistes, suivons VISA.

Un « stage » d'une grande qualité mené par Hervé Masure, qui permet de comprendre les dangers et les risques de voir de plus en plus de personnes rejoindre ce mouvement et de savoir s'y opposer en dénonçant les propositions qui vont à l'encontre de nos luttes.

VISA aide les personnes qui veulent s'investir dans la lutte contre cet extrémisme.

Il n'y a qu'une chose à rajouter, la même que dans nos luttes pour de bonnes conditions de travail : Ne lâchons rien, reprenons tout.



VISA est une association intersyndicale composée d'une cinquantaine de structures syndicales : la FSU et plusieurs de ses syndicats, l'Union Syndicale Solidaires et plusieurs de ses syndicats, des fédérations et des syndicats de la CGT, de la CFDT, de la CNT, de l'UNEF et le syndicat de la Magistrature.

Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail du 17 mai 2018

L'ensemble des délégués au CHSCT avait boycotté la séance qui devait se tenir le 3 mai 2018, jour de grève ou d'action nationale. Cette séance a donc été reconvoquée le 17 mai 2018.

Nous avons réabordé le sujet du refus d'expertise qui avait été fait aux délégués des organisations syndicales sur des restructurations douanières manquant cruellement de documents pour que nous puissions nous prononcer et rendre un avis. Dans ce cas après que la médiation de l'inspecteur sécurité et santé au travail (ISST) ait échoué, si le différend persiste il est fait appel à l'inspecteur du travail, ce que vos représentants ont donc fermement demandé en cette séance.

Pour les sujets DDFIP, nous avons abordé la mise en place de SIRHIUS sur la direction. L'examen de cette nouvelle organisation avait été demandé par les représentants des personnels en CHSCTM (CHSCT ministériel). Solidaires Finances a rendu l'avis suivant :



Avis sur le projet SIRHIUS

Le projet de la mise en place des CSRH ne date pas d'aujourd'hui. Initialement mis en place aux Douanes et à l'INSEE la réforme majeure devait finir par impacter directement les services RH de la DGFIP. S'inscrivant dans une politique de concentration des missions, d'un détricotage toujours plus assumé du maillage territorial avec la suppression des échelons locaux, la mise en place généralisée des CSRH impactera dans leur quotidien l'ensemble des personnels de la DGFIP et dans le cas présent, de la DDFIP des Yvelines . Ces conséquences pèseront sur les agents de notre direction qui ne disposeront plus d'un interlocuteur local pour un pan des problématiques RH, et sur les services RH confrontés aux modifications et aux suppressions de leurs missions.

I) Les agents de la DDFIP 78

Les personnels vont devoir prendre de nouvelles habitudes en voyant s'éloigner leurs gestionnaires RH habituels. Quelle sera l'organisation exacte, et comment s'articuleront les réponses apportées aux agents entre les attributions des CSRH, RH locales et SIA.

Une forte inquiétude réside sur le morcellement de la chaîne de travail et sur le suivi adapté des situations individuelles particulières et sensibles. Comment les agents en difficulté seront accompagnés dans un système qui va privilégier l'industrialisation de la mission. En effet les agents des CSRH géreront, dans les prémices, 350 dossiers en moyenne, et avec les préconisations de l'IGF, on peut imaginer un accroissement progressif des cadences, rendant la gestion de moins en moins individualisée. Le SIA quant à lui ne bénéficie d'aucune visibilité quant à son périmètre de missions ni quant à la charge de travail.

II) Les services RH

Les services RH de la DDFIP 78 sont particulièrement impactés par cette réforme de structures. En effet 8 postes sont supprimés. L'éloignement de la nouvelle structure ne permet pas aux agents de suivre la mission. Il s'ensuit donc forcément une perte de technicité au sein du service RH. Les agents devant être redéployés sur les services de direction devront se former à d'autres missions.

Alors que pour le basculement, un effort de formation sollicite les agents et nécessite d'acquérir des nouvelles connaissances pour seulement 6 mois.

S'ajoute à cela, les craintes quant à l'efficacité et à l'ergonomie de SIRHIUS.

De plus, les représentants du personnel s'interrogent quant aux réponses qui pourront être apportées aux agents et au risque accru de relations conflictuelles que pourraient devoir gérer la RH locale. En effet alors que des mesures de souplesse pouvaient être opérées localement, en fonction des situations, il existe un risque de les voir se fondre dans l'industrialisation des nouvelles formes de gestion. Les services RH se verraient ainsi enfermés entre une déperdition de leurs attributions et l'impossibilité de pouvoir répondre efficacement et immédiatement aux questionnements des personnels.

C'est dans le cadre d'une procédure globalisante des ressources humaines, conduite sous le seul prisme budgétaire, que les représentants du personnel se prononceront en défaveur de toute organisation actant la déperdition des compétences au niveau local, et une gestion quasi automatisée des agents de la DGFIP en général et de la DDFIP 78 en particulier.

Mais malgré les avis défavorables donnés en CHSCT, la broyeuse étatique continue son travail. On

a déjà pu voir malgré les excuses et les explications données sur Ulysse que, cette nouvelle organisation ne se met pas en place sans agacement.

En ce qui concerne le financement d'opérations, pour la DDFIP, ont été votés des achats de luminaires sur pied pour certains bureaux particulièrement mal éclairés, des pupitres et des tapis de souris ergonomiques pour répondre aux aménagements de poste préconisés par le docteur, la suite de la rénovation du cheminement extérieur à V12 qui n'a pas encore pu voir sa réalisation, des litiges étant intervenus avec la société qui a réalisé les travaux (en effet des flaques apparaissent par temps de pluie sur le nouveau chemin !).

Et bien sûr nous avons abordé les sujets récurrents : les fiches de signalement, les visites de sites de l'ISST et les réponses qui lui sont apportées par l'administration, les registres hygiène et sécurité (dématérialisés et en accès libre sur Ulysse 78 pour la DDFIP) où vous portez des annotations.

Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail du 21 juin 2018

Cette réunion plénière a été placée sous le signe des départs. Celui de l'assistante de prévention de la DDFIP, Catherine Cuisinier qui a obtenu sa mutation; nous la remercions pour son travail et sa qualité d'écoute et lui souhaitons une bonne continuation de sa carrière. Celui du Dr Arnautu qui a également obtenu sa mutation. Nous avons bien apprécié ses analyses, mais voilà notre département encore dans l'embarras... Celui de Pascal et de Gaël, nos militants Solidaires finances publiques qui ont obtenus des mutations, qu'ils soient remerciés pour leur apport à notre section syndicale. Pascal qui part trop loin pour continuer de siéger avec nous, Gaël qui continuera pour le SDNC.

Cette séance a vu des avancées sur les sujets des Douanes grâce à un nouveau directeur interrégional beaucoup plus conciliant. De quoi obtenir de meilleurs dossiers pour l'examen des sujets qui s'annoncent encore, la centralisation de la gestion des taxes des produits énergétiques, les fameuses TIC, taxes intérieures sur les consommations, qui se voient transférés sur de gros pôles tandis que les services locaux se voient déshabillés. On devine pourquoi ... Mais un retour à un meilleur dialogue social de ce côté.

Un dossier d'impact sur la fermeture de la Recette des Finances de Poissy nous a été présenté. Solidaires Finances a rendu l'avis suivant :



Avis sur la fermeture de la Recette des Finances de Poissy

Le service intégrant le SPL à la Direction, on constate un éloignement géographique avec des temps de transport en commun importants.

De ce fait un seul agent a choisi de suivre sa mission. Il s'ensuit par conséquent une perte de technicité du service. Le SPL devra intégrer de nouveaux agents et les former.

Les agents redéployés sur la trésorerie de Poissy collectivités locales devront quant à eux réinvestir dans d'autres formations.

Leur environnement de travail change néanmoins puisqu'ils intègrent une autre équipe .

Solidaires Finances rappelle qu'il n'est jamais simple de changer de service. Les équipes se constituent également par affinité et de ce fait instaure un mode de fonctionnement qui leur est propre. Aussi changer d'équipe ne va pas de soi et nécessite un effort d'adaptation particulier.

La fermeture d'un service quel qu'il soit impose de ce fait cet effort aux agents.

En plus cette fermeture fait « une victime », le cadre A qui devra trouver un autre poste. Quelle sera la continuité de la carrière de ce collègue ? Et en conséquence quel impact aura cette fermeture de service sur sa carrière ? Les autres victimes collatérales seront les agents de l'ensemble des trésoreries bénéficiant du service de renfort assuré par la Recette des finances de Poissy. En effet à ce jour, la direction n'est pas en mesure d'assurer que le service du SPL renforcé par les postes transférés soit réellement pourvu en personnel lors des mouvements d'affectation.

La fermeture de ce service rentre dans une logique générale de concentration des missions dans un but purement économique que dénonce Solidaires Finances.

Aussi même si l'installation physique des agents nous paraît relativement bonne. Nous nous prononçons contre cette fermeture inscrite dans une logique qui déstabilise l'ensemble du réseau, fragilise les agents dans leur connaissance des métiers et instaure par l'instabilité qu'elle procure des risques psychosociaux en constante augmentation.

Un point a été fait sur la mise en expérimentation du télétravail. La mise en place d'une convention de télétravail était réservée jusqu'à présent aux agents qui se trouvaient dans un contexte particulier (pathologie lourde et invalidante, situation de handicap, contexte social ou familial particulier).

Depuis l'automne 2016, plusieurs services et directions ont été choisis pour expérimenter le dispositif du télétravail, avant sa généralisation à l'ensemble des agents de la DGFIP.

Afin de consolider les travaux de la préfiguration, la phase de test a été élargie à une dizaine de directions supplémentaires. La DDFIP78 a été retenue dans ce cadre pour un panel d'une dizaine de télétravailleurs.

L'expérimentation se fera sur des services où les chefs de service sont volontaires car l'encadrement des agents en télétravail est différent de ce qu'ils connaissent actuellement, des réunions auront lieu pour les informer. La direction fera ses annonces en temps voulu.

Les DUERP-PAP de l'INSEE, des DOUANES et de la DDFIP ont été présentés.

DUERP = Documents unique de recensements des risques professionnels

PAP = Plan annuel de prévention

Pour la DDFIP, nous émettons encore des réserves sur les remontées des risques psychosociaux qu'il est parfois difficile d'énoncer pour les agents, le recensement des risques étant réalisé par leur chef de service. Solidaires Finances constate, au contact des agents, que bien des situations sont encore taboues. Cependant, les risques psychosociaux sont particulièrement flagrants. Solidaires Finances a encouragé la direction à poursuivre les mesures innovantes impulsées avec l'aide du CHSCT. Les mesures déclinées depuis le travail effectué sur le métier d'accueil se poursuivent aujourd'hui avec un volet destiné aux encadrants dont les premières expérimentations ont été bien appréciées. Nous espérons vivement que ces mesures adoucissent les relations inter- personnelles au sein du travail.

Le Directeur souhaite que les agents puissent également voir des réalisations tangibles à la suite de ce DUERP, car il juge le travail de recensement des risques démotivant pour les agents s'ils ne voient pas aboutir les améliorations souhaitées. Donc peut-être bientôt, entre autre, une opération « toilettes rénovées » qui ferait bien plaisir à tous !

Les infos du CHSCT

Pendant les travaux de réinstallation (regroupements sur le même étage, changement du sol) les agents des SPF de Versailles ont pris leurs quartiers d'été au rez de chaussée du bâtiment « impôt ». Ils ont pu évacuer la zone de travaux grâce à l'action conjointe des Organisations Syndicales, une entreprise étant intervenue plus tôt que prévu.



Que vont devenir les services de publicité foncière ? Demandez le programme !

Longtemps considérés à part, les services de la publicité foncière sont depuis quelque temps sous les feux de l'actualité CAP 2022 n'oublie personne !

Utilisées par certains services de la DGFIP, les informations collectées via FIDJI (Fichier Informatisé des Données Juridiques Immobilières) alimentent diverses applications informatiques dédiées aux contrôles et à la mise à jour de données patrimoniales, à la maîtrise des contentieux d'attribution de biens (BNDP, MAJIC). Les collectivités locales et certains établissements publics les utilisent pour évaluer leurs biens (Demande de Valeurs Foncières - DVF). Les particuliers enfin peuvent s'en servir pour évaluer ou comparer la valeur de leurs biens via l'application PATRIM Usagers.

Un défaut de publication ou de publication à tort, une omission dans les renseignements délivrés sont de nature à entraîner la mise en cause de la responsabilité civile de l'état devant les juridictions judiciaires en cas de préjudice.

Il y a quelque temps encore, notre administration se préoccupait des conséquences d'une telle situation et admettait que « toutes les dispositions » devaient être prises par les directions pour limiter la prise de risques et pour veiller à la fiabilité des données publiées au fichier immobilier et restituées aux usagers lors du traitement des demandes de renseignements ... et d'affirmer que les travaux conduits dans les SPF constituait donc un enjeu essentiel tant pour les usagers que pour les autres services de la DGIFP

A l'heure où le gouvernement a annoncé ne pas vouloir communiquer sur les réformes préconisées par le Comité d'Action Publique 2022 mais a fait le choix de transformer leurs méthodes libérales en « *philosophie mise en place dans l'ensemble de politiques publiques* », il est utile de déchiffrer ces quelques abréviations propres au milieu de la publicité foncière.

Mises en perspective avec ces dernières révélations, elles apparaissent comme de véritables armes de destruction massive de nos missions et donc des effectifs au sein des services : les tâches sont allégées voire amenées à disparaître, les missions vidées de leur contenu juridique, bref les SPF vont devenir plus facilement externalisables !

A comme ANF Accès des Notaires au Fichier immobilier, complété par ANF-Actes :

permet aux études de disposer des actes publiés : extension du libre accès actuellement autorisé à certains services en interne (en charge notamment des prises d'hypothèques) vers des usagers extérieurs. Leur diminution enlève une partie importante de la mission de recherches et de contrôles dévolue jusqu'à présent aux agent-e-s

C comme CAP Contrôle Allégé en Partenariat : un nouveau label sous forme d'engagement bilatéral : les notaires sur la qualité des actes déposés et les SFP sur la simplification des contrôles. Il s'agit là d'un transfert à peine voilé de la responsabilité juridique des actes et du contrôle de la qualité des actes vers les notaires. Qui dit allègement des tâches dit moins d'effectifs puisque moins de travail dévolu à chacun-e-s.

S comme SPF - E Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement : fusion de ces deux entités, pour faire des économies d'échelle en terme de moyens et d'agent-e-s puisqu'à terme, une seule structure par département subsistera.

T comme Télé@ctes Depuis le 01/01/2018, les notaires ont l'obligation de transmettre aux SPF certains actes sous forme dématérialisée sous peine de pénalités financières infligées par la DGFIP aux études qui ne respectent pas cette procédure. La montée en charge de ce système impacte le volume des dépôts des actes papier et induit un gain potentiel de productivité par agent-e, autre source de suppression d'emplois.

Le profond changement de la structure et des missions des SPF n'en est qu'à ses débuts.

Le groupe de travail qui a eu lieu le 30 mai dernier pose clairement les jalons d'une prochaine étape dans le processus d'allègements des tâches par le biais notamment d'organisation du travail à distance, de nouveaux conventionnements avec le conseil supérieur de notariat....

Des attaques sont fomentées de toutes parts :

La révision et la simplification des textes datant de 1955 pour adapter le droit à la numérisation des échanges, la lettre de mission cosignée par le directeur général des finances publiques et le directeur des affaires civiles et du sceau le 02 novembre 2017 et, l'avant-projet de la réforme des sûretés visant à parachever et consolider celle mise en place en 2006, impacteront encore à terme inévitablement les missions des SFP et ne présagent donc rien de bon pour les agent-e-s !

Le rapport de la cour des comptes

La Cour des comptes vient de sortir un rapport intitulé « *La DGFIP, 10 ans après la fusion* ». Ce rapport, est une nouvelle fois un réquisitoire à charge. Le rapport est pénétré du dogme de l'austérité budgétaire et distille une nouvelle fois des idées toutes faites totalement en phase avec l'idéologie du « moins d'État » et ce, sans tenir compte de la réalité des missions et des besoins.

Un constat connu d'avance

Dès le début la tonalité d'ensemble est donnée : la fusion n'aurait pas constitué une « rupture »... En termes de constat, la Cour des comptes déplore la gestion des ressources humaines trop centralisée, le trop grand nombre d'implantations territoriales, la « rigidité » des règles de gestion, le peu de mobilité des agents et l'architecture informatique jugée datée.

Les préconisations sont justifiées ainsi « *l'amélioration de l'efficacité et de la qualité du service rendu ne pourra être obtenue par la poursuite de l'action de la DGFIP à missions, structures et méthodes inchangées* ». L'affirmation n'est pas étayée : on ne trouve nulle trace de l'évolution de la charge de travail et de celle, inverse, des moyens humains et budgétaires. La cohérence n'est manifestement pas la qualité première des rédacteurs du rapport...

Des préconisations qui découlent du programme action publique 2022, ou les inspirent...

Ces préconisations sont présentées comme devant être lancées par le programme « action publique 2022 ». En publiant ce rapport, la Cour des comptes entre ainsi dans la stratégie du gouvernement de distiller peu à peu les annonces de ce programme dont les préconisations sont explosives.

La cour des comptes fait 17 recommandations, parmi celles-ci :

- mettre en oeuvre un plan de resserrement du réseau des SIE et des SIP à cinq ans comportant des projets d'implantations mutualisées avec d'autres entités publiques ;
- fermer les trésoreries dont les effectifs ne permettent pas d'assurer un service continu et de qualité;
- transformer à un horizon de trois ans les 354 services de publicité foncière en un service à compétence nationale ;
- mettre à l'étude les conditions d'un transfert de la mission topographique du cadastre à l'IGN.

Pourtant la Cour des comptes décrit son rôle de la manière suivante :

« La Cour assiste le Parlement et le Gouvernement dans l'évaluation des politiques publiques. Elle cherche à vérifier si les résultats d'une politique publique sont à la hauteur des objectifs fixés, et si les moyens budgétaires sont utilisés de manière efficace et efficiente. Le rôle de la Cour n'est pas de commenter les choix faits mais d'évaluer les conséquences et de formuler des recommandations pour atteindre les objectifs votés par le Parlement. Les pouvoirs publics peuvent ainsi fonder leurs décisions sur des analyses objectives. »

Solidaires Finances Publiques a vivement dénoncé ce rapport et a remis un courrier au président de la cour des comptes le 3 juillet 2018 dans lequel il dénonce que le seul objectif est de supprimer massivement des emplois, sans même mesurer les impacts budgétaires des transferts préconisés et sans même prendre en considération les impacts démocratiques, sociaux et environnementaux des choix mis en avant. Tout cela en contradiction manifeste avec d'une part, les besoins et d'autre part, les termes du rapport sur le caractère stratégique des missions de la DGFIP.



Visiblement on n'a pas la même idée de l'objectivité !

Le bureau de section Solidaires Finances Publiques 78

Isabelle WENGER ARTZ	Secrétaire CAPL1 (Inspecteur)	Versailles	07 81 54 58 34
Carole DELANDE	Trésorière CDAS	Plaisir	01 30 81 89 13
Agnès MAUNOURY	Secrétaire adjointe CHSCT	Les Mureaux	01 30 81 89 13
Virginie QUINET CATHALA	Secrétaire adjointe CTL CAPL 2 (Contrôleur)	Versailles V12	01 30 97 45 20
Michel MEYER	Trésorier adjoint	Plaisir	01 30 91 84 12
Isabelle PERCHE	CTL CAPL2 (Contrôleur)	Mantes la Jolie	01 34 79 47 64
Jeannine THERY	CTL CDAS	Versailles V12	01 30 97 45 51
Cecile SALOME	CTL CAPL1 (Inspecteur)	Versailles V16	01 30 84 57 46
Gael HERBELLEAU	CHSCT CAPL3 (Agent Administratif)	St Germain	01 30 87 40 04
Pascal JULIENNE	CHSCT	Mantes la Jolie	01 34 79 47 71
Marc LIGNAC	CHSCT	Versailles V12	01 30 97 44 33
Pascale BOGUAIS	CDAS	Versailles V12	01 30 97 44 77
Olivier DELCROIX	CDAS CAPL2 (Contrôleur)	Rambouillet	01 34 94 16 61
Catherine MARTINEZ	CDAS	St Germain	01 30 87 40 26
Dominique MEYER	CDAS CAPL3 (Agent Administratif)	Plaisir	01 30 81 89 61
Nathalie MAHU	CAPL1 (Inspecteur)	Poissy	06 78 91 47 95
Sophie PEGORARO	CAPL1 (Inspecteur)	Poissy	01 30 65 60 82
Sandrine COHELEACH	CAPL2 (Contrôleur)	Mantes la Jolie	01 34 79 27 78
Christelle DUVAL	CAPL2 (Contrôleur)	Mantes la Jolie	01 34 79 49 41
Sandra CAM	CAPL3 (Agent Administratif)	Versailles V12	01 30 97 45 57
Diane MOTTAN	Membre du bureau- Correspondante	Poissy	01 30 65 60 86
Laurent RUEL	Membre du bureau- Correspondant	Versailles V12	01 30 97 45 29
Les correspondants			
Pierre DUCAS		Versailles V12	01 30 97 44 26
Martine FOUCAULT		Versailles V52	01 30 84 17 51
Pierre Jean JACOB		St Quentin	01 30 48 24 60
Alain MAGNIER		St Quentin	01 30 48 27 49
Anthony VANDEMBULCKE		Versailles V16	01 30 84 57 71
Anais BEEN		Triel	01 39 70 68 20
Mickael CIVEL		Plaisir HP	01 30 07 65 30
Bruno DELABAERE		Rambouillet SPL	01 34 57 30 53
David DEMESY-WENGER		La Celle St Cloud	01 39 69 88 92
Eric DUVAL		St Germain	01 30 87 40 06
Guillaume FOLLIET		Rambouillet	01 34 94 16 47
Isabel FRANCOIS		Maurepas	01 30 16 47 88
Evelyne GACHADOUAT		Versailles V12	01 41 14 78 67
Vincent GIMENEZ		Bonnières	01 30 93 01 43
Maud GIRAUDON		R.F.	01 30 06 28 28
Sylvie LESPAGNOL		Houilles	01 30 86 26 41
Laurent MOCELLIN		Paierie	01 30 97 40 08
Laurence MONZE		St Germain HP	01 39 21 54 10
Gaelle MURAIL		Maurepas	01 30 84 17 46
Celine POTTIER		Plaisir BVG	01 30 81 89 91

Pour nous contacter :

Solidairesfinancespubliques.ddfip78@dgfip.finances.gouv.fr

Tel : 07 81 54 58 34

